

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc 61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	11
PRESENTS	9
VOTANTS	9

CONVOCATION

Datée	du 01/12/23
Affichée	le 01/12/23

ORIET

Avenants aux marchés de travaux de la voie verte de la Risle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

Séance du 7 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept décembre à 18 heures et 30 minutes, les membres du Bureau Communautaire légalement convoqués le 1er décembre 2023, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Guy MARTEL a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents: Jean SELLIER

Philippe VAN-HOORNE Michel LE GLAUNEC Serge DELAVALLÉE

Guy MARTEL
François BRIZARD
François CARBONELL
Jean-Luc BEAUFILS
Véronique HELLEUX

Absente excusée: Nathalie LENÔTRE

Absente: Virginie VIOLET

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances rappelle aux membres du Bureau que par délibération du Bureau en date du 21/07/2022 et décision du Président du 15/09/2022, les marchés de travaux de la voie verte de la Risle ont été attribués aux entreprises pour un montant global de 2 175 703,76 € HT. Lors de la séance du 1/12/2022, le Bureau a approuvé la modification pour les lots 1,5, 6 et 7 et le Président, par décision en date du 8/12/2022, la modification du lot n° 3 pour une moins-value totale de 2 921,05 € HT au montant total des marchés de travaux. De plus, le Bureau, lors de la séance du 11/05/2023, a approuvé un ensemble de modifications aux marchés de travaux qui a généré une moins-value de 7 038,78 € HT au montant total des marchés de travaux précédemment approuvé.

Pour rappel, l'enveloppe financière confiée par la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle à la SHEMA pour la réalisation du projet est de : 2 751 286,25 € HT dont une enveloppe dédiée aux travaux de 2 458 545,25 € HT (dont aléas et révision de prix) approuvée par avenant en Bureau Communautaire du 20 octobre 2022.

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la voie verte, il y a licu de recourir à plusieurs modifications portant sur la réalisation de travaux supplémentaires, d'aléas et d'adaptations en plus ou moins-value.

Il est proposé d'autoriser l'intégration par voie d'avenants aux marchés de travaux, les modifications suivantes :

lot n° 02 - VRD: avenant n° 1 en plus-value de 5 240,00 € HT portant le marché de 714 186,40 € HT à 719 426,40 € HT, soit 863 311,68 € TTC suite à l'intégration des dalles supports d'abris de jardin,

lot n° 06 - TRAVAUX PAYSAGERS: avenant n° 3 en plus-value de 2 553,65 € HT portant le marché de 122 325,51 € HT à 124 879,16 € HT, soit 149 854,99 € TTC pour l'ajout de travaux de terrassement des mares de la zone humide et la suppression de copeaux bois,

Au global, l'ensemble de ces modifications génère une plus-value de 7 793,65 € HT au montant total des marchés de travaux dernièrement approuvé

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 2019-11-28-165 du Conseil Communautaire en date du 28/11/2019 attribuant l'accord cadre de maîtrise d'œuvre pour la concertation et la réalisation des travaux de requalification des espaces publics de L'Aigle.

Vu la délibération n° 2021-06-24-123 du Conseil Communautaire en date du 24/06/2021 engageant le marché subséquent n° 2 et attribuant au groupement « la Compagnie du Paysage » le MS2 voie verte,

- Vu la délibération n° 2021-09-30-167 du Conseil Communautaire en date du 30/09/2021 autorisant le Président à signer l'accord-cadre de mandats d'études, de maîtrise d'ouvrage et de services connexes avec la SHEMA,
- Vu la délibération n° 2021-10-21-185 du Bureau Communautaire en date du 21/10/2021 autorisant le Président à signer le marché subséquent n° 2 de mandat de maîtrise d'ouvrage relatif à la voie verte de la Risle avec la SHEMA,
- Vu la délibération n° 2022-02-03-019b du Conseil Communautaire en date du 03/02/2022, approuvant l'Avant-Projet Sommaire et un nouveau bilan d'opération de la voie verte de la Risle,
- Vu la délibération n° 2022-07-21-154b du Bureau Communautaire en date du 21/07/2022 attribuant les marchés de travaux de la voie verte de la Risle,
- Vu la délibération n° 2022-10-13-172 du Conseil Communautaire en date du 13/10/2022, approuvant un nouveau bilan d'opération de la voie verte de la Risle,
- Vu la délibération n° 2022-10-20-187 du Bureau Communautaire en date du 20/10/2022, approuvant l'avenant 1 au marché subséquent 2 de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SHEMA concernant de la voie verte de la Risle,
- Vu la délibération n°2022-12-01-194 du Bureau Communautaire en date du 1/12/2022, approuvant la modification pour les lots 1, 5, 6 et 7,
- Vu la délibération n°2023-05-11-128b du Bureau Communautaire en date du 11/05/2023, approuvant la modification pour les lots 4,6 et 7,

Considérant que les crédits sont prévus au budget à travers l'autorisation de programme, associée à des crédits de paiement.

Acte reçu en Préfecture le 1 4 DEC. 2023

Publié en ligne le 1 5 Dec. 2023 Certifié exécutoire

- > APPROUVE la modification pour les lots 2 et 6, pour les montants indiqués cidessus,
- > AUTORISE la SHEMA, mandataire, à signer les modifications précitées et tout document relatif à ce dossier.

Le Président, Jean SELLIER

> UNANIMITÉ VOTE:

Le Bureau, après en avoir délibéré :

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme

Accusé de réception en préfecture 061-200068468-20231207-2023-12-07-206-DE Date de télétransmission : 14/12/2023 Date de réception préfecture : 14/12/2023